



Municipalité de Marsoui

Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le huitième jour d'avril deux-mille-vingt-six, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Dario Jean, et M. Raynold Jauvin, M. Jean-Sébastien Gagné.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. En l'absence d'une directrice générale, M. Dario Jean agira en tant que secrétaire d'assemblée.

Résolution 26-04-23

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité.

Résolution 26-04-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2026.

Résolution 26-04-25

Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 195,260,39 \$ et des comptes à payer au montant de 36,144,25 \$

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 26-04-26

A) Nommer un membre de la communauté comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Richard Gagné pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Résolution 26-04-27

B) Jeux 50 ans et +

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ à l'organisation des Jeux de 50 ans et +, qui auront lieu du 11 au 14 juin 2026 à Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Louis.

Résolution 26-04-28

C) Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de la HG.

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR **Raynold Jauvin** ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Marsoui nomme **M. Dario Jean** à titre de substitut au conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie.

D) Don reçu du CDM (groupe danse libre)

C'est avec plaisir que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre provenant de Mme Marlène Sohier, au nom du Comité de développement de Marsoui, les informant que les personnes participantes aux danses libres au centre récréatif ont résolu de faire un don de 535\$ à la municipalité en compensation de l'utilisation du centre. Cette activité est offerte gratuitement par Mme Véronique Roy Bouliane et Marlène Sohier, et connaît une belle popularité.

E) Appel de candidatures pour le poste de DG et Adjoint-te administratif-ive.

Madame le maire informe les citoyens que les appels de candidatures sont lancés pour deux postes pour la municipalité de Marsoui et la Municipalité de Mont-St-Pierre, en vertu du programme d'une entente intermunicipales intervenue entre les deux municipalités. Nous recherchons des candidats pour le poste directeur-trice général-le, greffier-ère, trésorier-ière, et pour le poste d'adjoint-te administratif-ve à la direction générale. Les personnes occuperont ces postes pour les deux municipalités.

F) Rencontre avec Mme Claudine Gauthier, accélératrice de projets en habitation pour la H.G.

Madame le maire informe la population que les élus rencontreront Madame Claudine Gauthier, accélératrice de projets en habitation pour la HG le 20 avril prochain à 13h30. Le rôle de Madame Gauthier est d'accompagner les organismes dans le développement de projets en habitation sociale et communautaire.

Résolution 26-04-29

E) Mandat CDM projet du Musée des paysages Marsois.

Il est proposé par Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité.

- QUE le conseil municipal mandate le Comité de Développement de Marsoui afin d'agir à titre de promoteur pour le projet du Musée des paysages marsois.
- QUE le conseil municipal appuie le projet du Comité de Développement de Marsoui pour le projet du Musée des paysages marsois afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec le Comité de Développement de Marsoui pour le projet du Musée des paysages marsois afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

H) Employé polyvalent CV reçus.

Madame le maire informe les élus que deux candidatures ont été reçues pour le poste d'ouvrier polyvalent. Les gens ont jusqu'au 15 avril pour déposer leur candidature. Par la suite, les élus rencontreront les candidates pour déterminer leur choix, et déterminer la date d'entrée en fonction du candidat choisi.

I) Demande de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, entente intermunicipale.

Les élus ont pris connaissance d'une demande pour un projet d'entente intermunicipale provenant de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, pour créer Le pôle communautaire de l'Est. Les élus ont décidé de ne pas prendre part à cette entente car ils ne possédaient pas toutes les informations pour prendre une décision éclairée, et n'ayant pas pris part à l'élaboration du projet présenté, ils n'étaient pas à même de mesurer les impacts financiers d'une telle entente sur le budget de la municipalité.

J) Demande de don Fondation santé de La Haute-Gaspésie.

Il a été proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité de verser un don de 100\$, à la Fondation santé de La Haute-Gaspésie, comme participation à la Classique de Go ;f bénéfice de l'organisme.

K) Formation en éthique et déontologie.

Madame Renée Gasse, maire de la municipalité de Marsoui, informe la population qu'elle a suivi la formation en éthique et déontologie obligatoire pour les élus, le 8 avril 2026.

DOSSIER CITOYEN : RAS

DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTION : RAS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renaud Pelletier il est résolu de lever la séance à 19H17


Renée Gasse, Maire


Dario Jean, secrétaire d'assemblée

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.